

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	12/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/06/2020

OBJET :

Conseils d'écoles des établissements scolaires du premier degré - Représentation du conseil municipal

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 mars 2020, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein des organismes extérieurs.

Conformément à l'article L.2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Dans chaque école est institué un Conseil d'école dont la composition est définie par les articles D.411-1 à D.411-9 du code de l'éducation. En tant que gestionnaire des établissements d'enseignement du premier degré, la Commune y est représentée par le Maire qui y siège de plein droit et par un membre du conseil municipal désigné par lui en son sein.

Décision :

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de bien vouloir désigner les membres du Conseil Municipal qui siègeront au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de Gap.

- Ecole Anselme Gras : Chantal RAPIN
- Ecole Beauregard : Ginette MOSTACHI
- Ecole Bellevue : Daniel GALLAND
- Ecole Fontreyne (maternelle et élémentaire) : Richard GAZIGUIAN
- Ecole de la Gare : Christiane BAR
- Ecole du Stade : Cédryc AUGUSTE
- Ecole Paul Emile Victor (maternelle et élémentaire) : Jérôme MAZET
- Ecole Pasteur-Verdun (maternelle et élémentaire) : Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
- Ecole de la Pépinière : Françoise DUSSERRE
- Ecole Porte Colombe : Martine BOUCHARDY
- Ecole Puymaure : Alexandre MOUGIN
- Ecole de Romette : Rolande LESBROS
- Ecole du Rochasson : Claude BOUTRON
- Ecole de Charance : Françoise BERNERD
- Ecole Raymond Chappa : Vincent MEDILI
- Ecole de Lareton : Pierre PHILIP
- Ecole de la Tourronde : Ginette MOSTACHI
- Ecole des Eyssagnières : Evelyne COLONNA

ECOLES PRIVEES

- Ecole Sainte-Jeanne d'Arc : Sabrina CAL
- Ecole du Saint-Coeur de Marie : Claude BOUTRON

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020

Affiché ou publié le : 29 JUIN 2020